

2013



Atout Préventia

ensemble avec une vraie mutuelle



Atout Préventia :

la première mutualisation entre elles des petites entreprises et des professions indépendantes.

Entreprises,
Salariés
&
Indépendants :
Artisans,
Commerçants,
Professions Libérales,
Professions Médicales
Professions Para-Médicales
Auto entrepreneurs.

Une mutuelle d'entreprise : tout le monde y gagne !

Des garanties privilégiées pour une cotisation très avantageuse,
Des exonérations sociales et fiscales pour l'entreprise et le salarié,
Des formules accessibles à partir d'un seul salarié,
Aucune avance de trésorerie (*cotisation réglée à terme "échu"*)
Un contrat en version facultative et Madelin (*pour les indépendants "non salariés"*).



Bonjour,

Vous avez souhaité recevoir notre information sur notre offre mutuelle et nous vous en remercions.
 Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette information, en espérant vous compter bientôt parmi nos adhérents.
 Je suis à votre entière disposition pour toutes les informations complémentaires souhaitées.



Une mutuelle d'entreprise ? : Tout le monde y gagne !

Pour L'employeur et l'entreprise :

Car c'est une forme de rémunération avantageuse qui bénéficie d'exonérations de charges sociales et de déductions fiscales sur le bénéfice imposable.

C'est une occasion unique d'améliorer de manière indirecte la rémunération des collaborateurs sans augmenter la masse salariale.

C'est un bon moyen de recruter et de motiver, puis fidéliser les salariés,
(une bonne mutuelle est l'avantage social préféré de tous les salariés)

Souscrire une mutuelle d'entreprise, est une démarche valorisante et appréciée par tous.



Pour le salarié :

La mutuelle d'entreprise c'est plus de garanties, pour un prix très inférieur par rapport aux mutuelles «individuelles privées». C'est le privilège de prestations "haut de gamme" à des conditions avantageuses et pour un coût très allégé (voire nul).

C'est un cadre de vie familiale valorisé et sécurisé grâce à l'entreprise pour le salarié ainsi que son conjoint et ses enfants.

C'est une perception positive et motivante de l'entreprise.

C'est aussi une protection efficace contre l'augmentation du coût de la vie : parce que la hausse des dépenses de santé est très supérieure à la hausse des salaires, la mutuelle d'entreprise est un atout, et un véritable privilège social. Parce qu'aucune mutuelle "individuelle" ne peut égaler l'excellence du rapport qualité/prix d'une mutuelle d'entreprise.

Pour la partie (éventuelle) de la participation du salarié, c'est aussi une déduction du revenu imposable et donc un gain de pouvoir d'achat.

C'est une garantie immédiate dès l'adhésion, sans délai d'attente et sans aucune formalité médicale ou questionnaire de santé.

C'est aussi une couverture des enfants à charge jusqu'à 28 ans (si étudiant(e) - sur justificatif)

Des remboursements rapides sous 48 h grâce à la télétransmission avec votre caisse d'assurance maladie.

C'est l'éligibilité au dispositif A.N.I., qui prévoit le maintien de la mutuelle jusqu'à 12 mois, pour les licenciés. (*hors faute grave de l'employé*).



Les garanties :

Des garanties performantes :

Jusqu'à 500 % en dentaire et 550 euros pour vos lunettes avec verres progressifs.

Les honoraires des médecins remboursés jusqu'à 400 %.

Des garanties originales : médecines douces et sevrage tabagique,

ainsi qu'un capital invalidité accident de 80.000 euro et tout cela sans aucun supplément de cotisation.

Des garanties accessibles à partir de 1 salarié.

Sans questionnaire de santé, sans délai d'attente.

Vous trouverez dans les pages suivantes le tableau détaillé de nos 3 formules de garanties..

La Cotisation :

La cotisation est payable par trimestre échu,

il n'y a donc aucune avance de trésorerie à faire, bien au contraire.

Un exemple concret : les cotisations des mois de janvier, février et mars se règlent en avril, et ainsi de suite pour chaque trimestre échu.

La cotisation peut être prise en charge en totalité ou en partie par l'entreprise.

La partie de la cotisation "employeur" est exonérée de charges sociales et peut être déduite du bénéfice imposable *

La partie de la cotisation "salarié" est déductible du revenu imposable du salarié *

* *Avantages sociaux et fiscaux dans les limites des articles L242-1 et D242-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles 39 et 83-1 du Code Général des impôts.*

Pour une étude personnalisée de la COTISATION correspondante à votre situation,
veuillez remplir le formulaire en pièce jointe et le renvoyer par email ou par courrier.
(ou visualisez ce formulaire sur internet en suivant ce lien : <http://www.preventia.fr/etude.htm>)

Atout collectif: la première mutualisation des petites entreprises et des professions indépendantes.

Seule une mutuelle d'entreprise peut vous permettre de bénéficier de prestations importantes pour une cotisation modique.

Notre offre est parfaitement adaptée aux petites entreprises et elle est accessible à partir de 1 salariés.

Vous pouvez ainsi bénéficier de prestations qui ne sont plus réservées aux groupes de plusieurs milliers de salariés.

Comment est-ce possible ?

Notre mutuelle propose dans le cadre de ce contrat, une mutualisation sur l'ensemble des adhérents et non pas entreprise par entreprise. Cette «philosophie» qui est la marque d'une vraie mutuelle, présente 2 avantages :

1^{er} avantage :

En mutualisant entre elles, les petites entreprises, selon le principe bien connu de "l'union qui fait la force",

nous vous proposons des garanties équivalentes ou supérieurs aux meilleures mutuelles de très grandes entreprises.

(Alors que les compagnies d'assurances qui proposent une gamme «dédicée aux petites entreprises» intègrent dans leur tarification, la taille de l'entreprise, ce qui entraîne une réduction des garanties et une sur-cotation des tarifs proposés)

2^{ème} avantage:

L'équilibre technique mutualiste est estimé sur l'ensemble des adhérents au contrat,

c'est-à-dire l'ensemble des petites entreprises et des professionnels indépendants adhérents.

(A l'inverse, les contrats collectifs proposées par certaines compagnies concurrentes sont évalués au cas par cas et la cotisation est adaptée (à la hausse) en fonction de la «consommation médicale» de chaque dossier, avec le risque d'être résilié pour «aggravation du risque» si les résultats sont déficitaires)

Notre philosophie mutualiste vous assure de conserver un niveau de prestations élevées ainsi qu'un excellent rapport qualité/prix, grâce à notre évaluation globale de l'ensemble des adhérents d'Atout Préventia.



En savoir plus sur la version FACULTATIVE

Il existe aussi une version « facultative » (avec les mêmes garanties) où le salarié règle lui-même sa propre cotisation et bénéficie en contrepartie de prestations "Haut de gamme" que ne propose aucune mutuelle "individuelle".
Cette version « facultative » est avantageuse car elle ne coûte rien à l'entreprise.
L'entreprise valorise son image en permettant à ses salariés de choisir librement d'adhérer ou non à la mutuelle proposée.
L'entreprise peut mettre en place un ou plusieurs contrats « facultatifs » (pour faire jouer la concurrence)
ce qui permet aux salariés de choisir librement son niveau de couverture en fonction de ses besoins et de son budget.

En version facultative, l'entreprise ne supporte aucun engagement, mais joue un rôle de vecteur, comme elle peut le faire parfois pour obtenir des tarifications avantageuses dans divers domaines (salles de sport, réductions voyages, réductions en magasins, etc...)

Le cas échéant, Le comité d'entreprise peut directement proposer aux salariés, la version facultative d'Atout Préventia.

En version facultative, il n'y aucune participation financière de l'employeur.

L'entreprise se limite simplement à valider l'adhésion individuelle de ses salariés
qui souhaitent bénéficier d'une couverture mutuelle « haut de gamme » à un prix très avantageux.

Artisans, Commerçants, Professions Libérales, Professions Médicales, Professions Para-Médicales, Auto entrepreneurs.

Avec ATOUT Préventia, la mutuelle d'entreprise c'est aussi pour les «Non Salariés» !

Vous êtes "gérant non salarié" de votre entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, médicale ou para-médicale ?

Atout Préventia, par sa philosophie mutualiste, souhaite couvrir l'ensemble des acteurs de la vie économique.

A ce titre, notre couverture est aussi éligible en "Loi Madelin" aux "travailleurs non salariés".

Si vous êtes indépendant, vous pouvez dans ce cas, bénéficier vous aussi, des avantages d'une véritable mutuelle "entreprise" à des conditions privilégiées (*que ne proposent aucune assurance privée individuelle*).

Atout collectif est éligible au dispositif Madelin et vous permettra d'intégrer votre cotisation mutuelle dans vos frais généraux (*ou si vous préférez, de la déduire de votre revenu imposable*).



Comment est calculée la cotisation ?

La cotisation est calculée sur la base du PMSS (plafond mensuel de la Sécurité Sociale) et suit son évolution.

La cotisation est évaluée selon 4 critères :

- a) selon l'âge moyen du groupe assurer : Le pourcentage applicable varie selon **l'âge moyen des salariés du groupe à assurer** au moment de la souscription. (*mais il n'évolue plus par la suite*)
- b) Le pourcentage applicable varie aussi selon que la souscription est «obligatoire» (c'est-à-dire concerne tous les salariés de l'entreprise) ou bien «facultative» (c'est-à-dire seulement ceux qui le souhaitent)
- c) selon le régime social :
Le pourcentage applicable varie selon le régime général dont vous dépendez. (La Sécurité Sociale ou le régime social des indépendants (RSI), etc...)
- d) et bien sûr, selon la formule choisie : Premium, Medium et Sumum.

C'est pourquoi, nous avons besoin des informations nécessaires à l'établissement de votre projet pour vous indiquer la bonne cotisation applicable à votre situation.

Pour ce faire veuillez remplir le formulaire "étude" en pièce jointe



La cotisation d'Atout Préventia, est-elle pour tous les budgets ?

Oui, l'assiette de cotisation varie en fonction des 4 critères cités plus haut, et le tarif varie dans une fourchette entre 1 € et 1,60 € par jour et par personne, selon la formule choisie, ce qui est un excellent rapport qualité / prix.

De plus, en version «obligatoire» ou «Madelin», la cotisation peut être prise en charge en totalité par l'entreprise pour faire le plein d'avantages sociaux et fiscaux.

Précisions utiles sur la version obligatoire : Obligatoire pour qui ?

Pour tout nouveau salarié dans une entreprise ayant déjà mise en place une mutuelle «obligatoire» (car dans ce cas, c'est prévu dans le contrat de travail signé à l'embauche).



Dans le cas d'un salarié présent avant la mise en place de la mutuelle «obligatoire», celui-ci peut refuser son adhésion à condition de justifier par une attestation annuelle qu'il bénéficie déjà d'une autre mutuelle d'entreprise obligatoire par son conjoint.

Les couples travaillant ensemble dans la même entreprise doivent être tous deux garantis. (la cotisation dépendra de l'assiette retenue entre les 2 choix possibles de cotisations proposées à l'entreprise)

L'adhésion est aussi obligatoire dans tous les cas, si la souscription à la mutuelle est le résultat d'un accord unilatéral de l'employeur qui réglera en contrepartie la totalité de la cotisation.

J'ai déjà une mutuelle personnelle ?

Nous nous chargeons des formalités de résiliation à votre place, afin de ne pas cotiser inutilement pour votre mutuelle individuelle et vous permettre de bénéficier sans attendre, de tous les avantages de votre nouvelle mutuelle d'entreprise.



Comment faire pour adhérer ?

Contactez-nous pour recevoir les bulletins d'adhésion de l'entreprise et du personnel.

Votre garantie prendra effet à la date souhaitée*

(*au 1^{er} du mois uniquement et dès le 1^{er} du mois civil qui suit votre demande, si vous le souhaitez).



En savoir plus ?

Vous pouvez m'interroger (par téléphone ou par email).

Je répondrais avec plaisir à toutes vos questions.

Cordialement,

! Pour connaître la cotisation applicable à votre situation veuillez remplir le formulaire en pièce jointe.



Qui sommes nous :

Atout Préventia est une mutuelle pro-active : Cela signifie que nous recherchons nos adhérents sans utiliser de publicité qui rajoute des coûts promotionnels lourds et attirent des adhérents fortement consommateurs qui déséquilibrent les résultats techniques. Ceci explique pourquoi notre **rappor t qualité / prix** est sans concurrence.

Atout Préventia est une offre de la Mutualité Française : Faire le choix d'une vraie mutuelle solidaire et responsable, c'est une bonne idée pour faire le plein d'avantages. Une offre 100% Française: aucun service n'est délocalisé à l'étranger.

Le présent document est une information commerciale donnée à titre indicatif pour une validité de 15 jours suivant l'envoi, sous réserve de la validité des informations fournies et n'est pas contractuel. Vous recevez ce document après votre demande faite par courrier, téléphone ou sur notre site internet. Fichier déclaré à la cnil sous le n°1395080. Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Cette offre Atout Préventia est adaptée aux entreprises et réservée aux salariés et aux "travailleurs non salariés" en activité. Cette offre «Mutuelle Entreprise» n'est pas adaptée aux autres situations (étudiants, retraités, allocataires, pensionnés, fonctionnaires, etc...) pour lesquelles vous pouvez nous consulter. Nous vous présenterons l'offre la mieux adaptée à votre situation personnelle. Ce document est une présentation commerciale de l'offre ATOUT COLLECTIF de G.F.M. - Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité; immatriculée sous le n° 784 492084. Cette proposition est réalisée par L.C. Assurances - SARL au capital de 15.000 € RCS NANTERRE B.403.188.527 - APE 672C - RC professionnelle souscrit auprès de SEGAP - ORIAS 07004253 - Siège Social 28 Rue de Prony - 92 600 ASNIERES - Adresse pour toute correspondance : MUTUELLE ATOUT - 25 Rue des Bas - 92 600 ASNIERES.



Découvrez en détail nos 3 formules Mutuelle ATOUT COLLECTIF ▶

Premium

Medium

Sumum

► DENTAIRE



Soins dentaires et actes dentaires (*dont le détartrage et scellement des sillons*)

Orthodontie enfants âgés de moins de 16 ans

Exemple concret : Programme complet orthodontie enfant "TO90" sur 4 semestres

Orthodontie adulte (non remboursée SS)

Prothèses dentaires (couronne, inlaycore, appareillage)

Plafond annuel pour la prestation "Prothèse dentaire" (hors implants, soins et orthodontie).

Devis obligatoire avant les travaux dentaire pour accord préalable de la Mutuelle.

Exemple de remboursement pour une couronne avec inlay core (coté SPR117)

Implantologie (1 implant dentaire maximum par année civile)

100%

250%

1 935 €

--

250%

1 000 €

628 €

530 €

200%

350%

2 702 €

200 €

350%

1 500 €

880 €

530 €

300%

500%

3 860 €

400 €

500%

2 000 €

1 257 €

530 €

► OPTIQUE



Optique - (*montant total cumulé des remboursements, jusqu'à :*)

Monture, verre, lentilles de contact acceptées RO (*par assuré et année civile*)

+ Lunettes (monture + verres unifocaux) (astigmatie, myopie, hypermétropie)

+ Lunettes (monture + verres multifocaux PROGRESSIFS) (presbytie par exemple)

+ Participation lentilles de contact (*par assuré et par année civile*)

+ Participation opération chirurgie réfractive (myopie)

500 €

100%

+ 190 €

+ 240 €

+ 110 €

+ 150 €

820 €

100%

+ 320 €

+ 370 €

+ 200 €

+ 250 €

1 250 €

100%

+ 400 €

+ 550 €

+ 300 €

+ 400 €

► HOSPITALISATIONS & CHIRURGIE



Actes de chirurgie et dépassement d'honoraires du chirurgien

Actes d'anesthésie et dépassement d'honoraires de l'anesthésiste

Forfait journalier 18 €uro (quelle que soit la nature de l'hospitalisation)

Psychiatrie : Forfait journalier (limité à 13.50 € en psychiatrie)

Actes techniques médicaux

Prise en charge de la Franchise de 18 € pour tous les actes médicaux > à 120 €

Frais de séjour (secteur conventionné ou non)

Chambre particulière (maxi 60 jours par an)

sauf maternité limité à 7 jours et psychiatrie limité à 30 jours par année civile

Forfait Naissance (ou adoption plénière) par enfant et par foyer

Lit d'accompagnement enfant - de 12 ans, maxi 60 jours par année civile)

Frais de transport ou d'ambulance

150%

150%

60 j/an

30 j/an

100%

oui

200%

60 €/j

250 €

30 €/j

100%

250%

250%

60 j/an

30 j/an

150%

oui

200%

80 €/j

500 €

40 €/j

100%

350%

350%

60 j/an

30 j/an

200%

oui

200%

100 €/j

750 €

50 €/j

100%

► SOINS MEDICAUX COURANTS



Consultations & visites d'un Médecin Spécialiste ou d'un Professeur

exemple de remboursement pour un dermatologue ou un gynécologue

exemple de remboursement pour un cardiologue

exemple de remboursement pour un neuro-psychiatre (20 consultations maxi/an)

Consultations & visites d'un Médecin Généraliste

exemple de remboursement pour un Généraliste

infirmières, kinésithérapeutes, pédicure podologue, orthophonistes, orthoptistes

Analyses prises en charge par la Sécurité Sociale (dont le dépistage hépatite B)

Radiologie et imagerie (échographie, scanner, irm, etc...)

100%

27 €

48 €

37 €

100%

22 €

100%

150%

200%

55 €

97 €

75 €

160%

36 €

140%

250 %

400%

111 €

195 €

147 €

300%

68 €

360%

360%

350%

► Pharmacie (Vignettes blanche, bleue et orange)



Sevrage tabagique (forfait par an)

Pilule contraceptive (non remboursée SS)

Vaccins (tout type de vaccination)

100%

152 €

30 €

20 €

100%

152 €

40 €

30 €

100%

152 €

50 €

40 €

► Médecines douces (montant total cumulé des remboursements, jusqu'à)

Ostéopathie ou chiropraxie ou étiopathie ou acupunture (12 séances maximum par an)

Cure thermale acceptée par la sécurité sociale

Prothèses et appareillages (exemple semelles orthopédiques ou prothèse auditive)

Assistance santé au quotidien (école à domicile, garde enfant, aide ménagère, portage médicaments, rapatriement, etc... : sous conditions - voir les statuts)

Capital invalidité grave, suite à un accident (voir conditions dans les statuts)

240 €

20 €

/scéance

100 €

oui

360 €

30 €

/scéance

150 €

oui

480 €

40 €

/scéance

200 €

oui

80 000 €

80 000 €

80 000 €

(%) Pourcentages exprimés sur la base de remboursement de la Caisse d'Assurance Maladie et selon réglementation en vigueur au 01/01/2013.

Toutes les prestations exprimées en forfait sont un maximum par assuré et par année civile Pour les médecines douces (acupuncture et ostéopathie), prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens reconnus en tant que Médecins, selon l'article L4111-1 du Code de la Santé publique.

Remboursements dans la limite fixée par la loi du 13 août 2004 portant réforme de l'Assurance Maladie, par son décret d'application et ses textes modificatifs



Atout Préventia

ensemble avec une vraie mutuelle

Être adhérent France Mutuelle, c'est aussi bénéficier d'une large gamme de services, inclus dans votre contrat :

✓ Tiers Payant

Votre carte de Tiers Payant vous permet de bénéficier d'une dispense d'avance de frais auprès des professionnels de santé pratiquant le Tiers Payant.

✓ Carte d'adhérent

Elle porte le numéro d'identifiant unique de l'adhérent qui vous permet de vous identifier sur votre Espace Adhérent.

✓ Espace Adhérent sur Internet

Disposez d'un espace sécurisé dans lequel les informations relatives à votre contrat sont disponibles facilement et à n'importe quel moment :

- Accéder à ses informations personnelles
- Suivre ses remboursements de soins et ses décomptes
- Connaître les professionnels de santé proches de chez soi



✓ Assistance Santé au Quotidien

Bénéficiez d'une assistance santé au quotidien grâce à une plate-forme organisant et gérant pour vous tous les services à domicile.

Bénéficiez aussi à tout moment d'informations juridiques, fiscales et administratives, de conseils médicaux et de prévention.

✓ Garantie invalidité grave en cas d'accident

Sous certaines conditions, elle prévoit le versement d'un capital de 80 000 €.

Voir conditions sur la Notice d'Information

✓ Loisirs

Des invitations mensuelles aux spectacles, des appartements réservés aux adhérents dans la résidence Châteauneuf, à des conditions particulièrement avantageuses, en plein centre-ville de Menton (06) ou encore le magazine d'informations France Mutuelle.





Comment est calculée la cotisation ?

La cotisation est calculée sur la base du P.M.S.S. (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) et suit son évolution.

La cotisation est basée sur 4 critères : La formule choisie (Premium, Medium et Sumum) ; le caractère «*obligatoire*» ou «*facultatif*» ; le régime social auquel vous êtes affilié (Sécurité Sociale ou régime social des indépendants (RSI) et enfin l'âge moyen du groupe à assurer. C'est pourquoi, nous avons besoin des informations nécessaires pour vous indiquer la cotisation applicable à votre situation.

Demande de cotisation Mutuelle Atout Prévention.

Ce formulaire PDF est inscriptible : il peut être rempli directement sur ordinateur et renvoyé par email ou par courrier.

Nom de la Société

Adresse -

Code postal et Ville

Votre Nom et Prénom et Votre Fonction

Votre numéro de téléphone et Votre email

Nombre de salariés à garantir

Age moyen du groupe à assurer

Souhaitez-vous assurer les salariés uniquement ?

Ou les salariés et leurs familles ?

Etude pour une version obligatoire ou facultative ?

Nom Dirigeant(e) de la Société + Email Dirigeant(e)

Régime social du gérant (SS ou RSI)

Questions ou précisions à apporter pour traiter au mieux votre demande

Joindre si possible tous les éléments du contrat en cours si comparatif (tableau des garanties et assiette de cotisation)



Comment remplir ce formulaire ? C'est très simple !

Ce formulaire.pdf en version inscriptible peut être rempli et renvoyer par email.

- 1 - Enregistrez-le sur le bureau de votre ordinateur,
- 2 - Remplissez ensuite les champs du formulaire permettant de traiter au mieux votre demande,
- 3 - Enregistrez-le à nouveau (*afin de sauvegarder votre saisie*)
- 4 - **Puis envoyez ce document à :**

Formulaire à renvoyer à :

Demande Cotisation Mutuelle

**25 Rue des Bas
92 600 ASNIERES SUR SEINE**